

Voici un résumé des taux de taxes fixés pour l'année ~~2022~~ :

Taxe de base/résidentiel, agricole et terrain vague)	0,5704 \$ / 100\$ 0,6370
Taux/Immeubles résidentiels et 6 logements et plus	0,6765 \$ / 100\$ 0,7645
Taux/Immeubles non-résidentiels (commerces et industries)	1,4760 \$ / 100\$ 1,6235
Taxe / Sécurité incendie / Régie intermunicipale	0,0748 \$ / 100\$ 0,0766
Assainissement des eaux (exploitation)	0,0715 \$ / 100\$ 0,750
Remboursement de la dette	0,1260 \$ / 100\$ (ok-idem)
Eau – Résidentiel	153,10 \$ / un. 162,00
Eau – Commercial et industriel sans compteur	230,00 \$ / un. 242,50
Eau – Chambre et pension	29,00 \$ / un. ok
Règlement 883 – Travaux usine de filtration	33,39 \$ / un. 33,37
Égout – Résidentiel	74,00 \$ / un. 65,00 ↓
Égout – Commercial et industriel	124,00 \$ / un. 120,50
Égout – Chambre et pension	22,00 \$ / un. ok
Réserve financière – Vidange étangs aérés et disposition des boues / Résidentiel	52,00 \$ / un. ok
Réserve financière – Vidange étangs aérés et disposition des boues/Commercial et industriel	101,00 \$ / un. ok
Réserve financière – Vidange étangs aérés et disposition des boues / Chambre et pension	10,00 \$ / un. ok
Matières résiduelles – Résidentiel	125,70 \$ / un. 122,50
Matières résiduelles – Commerce/industrie/institution	176,75 \$ / un. 172,25
Matières résiduelles – Chambre et pension	26,00 \$ / un. ok
Remboursement dette R904 – Ave Gabriel-Brissette / Taxe de secteur	87,56 \$ / mètre 82,04

① Ajout
Taux/Immeubles non-résidentiels (industries)
1,7712 \$/100\$